



COMMUNE DE VERS sur SELLE

Madame, Monsieur,

L'organisation de l'accueil périscolaire est gérée par la commune de Vers sur Selle avec un partenariat avec les PEP80 pour la garderie du soir

Les tarifs votés par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mars 2023 sont :

Le matin ; pour une arrivée de l'enfant :

- Entre 7h30 et 8h00 : 3€30
- Entre 8h00 et 8h30 : 2€20
- Entre 8h30 et 9h00 : 1€00

Le soir :

- Présence de 16h30 à 17h30 : 2€00
- Présence de 17h30 à 18h30 : 2€50

Toute heure commencée est due.

Votre enfant ne pourra être accueilli de manière régulière ou occasionnelle par les animateurs que s'il est inscrit. Par contre il restera sous la responsabilité des parents ou des enseignants si les parents n'ont pas donné leur accord au préalable pour qu'il fréquente l'accueil périscolaire. (cf : règlement intérieur page 3). **Bulletin d'inscription à déposer en mairie au plus tard le 1^{er} septembre**

→ Pour les nouveaux enfants joindre impérativement au coupon ci-dessous la fiche sanitaire 2023. Elle sera renouvelée pour tous en décembre pour 2024.

→ Pour tous, fournir une attestation d'assurance en cours de validité.

La facturation s'effectuera en fin de période (entre 2 périodes de vacances) que vous pourrez régler par internet ou auprès des buralistes agréés, à réception d'un avis de sommes à payer émis par le Trésor Public.

Le Maire,
J.L. JEUNIAUX



Je soussigné

Nom – Prénom du Père :

Nom – Prénom de la Mère :

Adresse postale **pour la facturation** :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Autorise le personnel d'animation à prendre en charge de façon régulière ou occasionnelle.

Nom et prénom du ou des enfants :

- ✓
- ✓
- ✓

Signature des deux parents :